



## Communiqué intersyndical

Le 8 mars prochain sera la journée internationale de lutte pour les Droits des Femmes : à 15h40, comme tous les autres jours, les femmes cessent d'être payées : c'est l'inégalité salariale en France.

**Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les femmes seront les grandes perdantes de la réforme des retraites.**

- ✚ Les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères seront supprimées. La majoration de 5 % par enfant ne suffit pas à compenser les pertes induites par le passage à « l'universalité » ;
- ✚ La pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, ne sera plus accessible en cas de divorce ;
- ✚ La prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années (et des 6 derniers mois dans le public) ne permettra plus de neutraliser les périodes de temps partiels ou d'interruption pour s'occuper des proches ;
- ✚ 400 000 femmes fonctionnaires (aides-soignantes, infirmières, sages-femmes...) perdront la « catégorie active » et la reconnaissance de la pénibilité. Alors qu'elles peuvent partir à compter de 57 ans aujourd'hui, elles devront attendre 62 ans, voire 64 ans en fonction de « l'âge d'équilibre » ;
- ✚ Il faudra travailler toujours plus longtemps, ce qui est particulièrement défavorable aux femmes qui sont déjà aujourd'hui 40 % à partir avec une carrière incomplète.

**Pour les femmes et contre les inégalités qu'elles subissent, nous exigeons :**

### ⇒ **Le retrait de la réforme des retraites**

### ⇒ **Sanctionner les employeurs qui discriminent**

Mettre fin aux 26 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées aux régimes de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale et sanctionner enfin les entreprises qui discriminent !

### ⇒ **Lutter contre la précarité et les temps partiels subis**

80 % des salariées à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail de nuit, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes).

### ⇒ **Revaloriser les métiers à prédominance féminine**

Les femmes sont concentrées dans les métiers du soin, des services, de l'éducation, du social... dans lesquels les salaires sont les plus faibles. Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées. Les conditions de travail doivent être améliorées et la pénibilité reconnue.

**Dans le cadre de la journée internationale des droits des Femmes et du combat contre la réforme des retraites, l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de manifestation le :**



**Vendredi 6 Mars à 15h40 Parvis des Droits de l'Homme à LAVAL qui sera rebaptisé Parvis des Droits de la Femme**

#### CONTACTS :

CGT  
02 43 53 20 73

FO  
02 43 53 42 26

FSU  
02 43 53 54 60

SOLIDAIRES  
02 43 67 17 35